

Introduction

Objet du présent document

Les présentes Conditions Générales régissent le Programme de fidélité Membership Rewards® (le **Programme Membership Rewards®**) associé à votre Compte (**Compte**). La signature de la convention relative à votre Carte vaut acceptation des présentes Conditions Générales.

Adhésion et frais

Le Programme Membership Rewards est ouvert à tout Titulaire de :

1. Blue d'American Express
2. La Carte Green American Express
3. La Gold Card American Express
4. La Carte Platinum American Express
5. La Centurion D'American Express
6. La Carte Business Green American Express
7. La Carte Business Gold American Express
8. La Carte Business Platinum American Express

Le Programme Membership Rewards est également ouvert à tout Titulaire d'une Carte Corporate American Express dont le numéro commence par 3749-9 (Carte Corporate American Express) si la société au nom de laquelle est émise la Carte a donné son accord préalable.

Dans la suite des présentes Conditions Générales, la dénomination «Carte American Express» est utilisée pour désigner l'une ou l'autre de ces Cartes éligibles. Le Titulaire d'une Carte Supplémentaire ne peut pas ouvrir de compte Membership Rewards à son nom. Toute Carte Optima rattachée à une « Carte American Express » participera automatiquement au Programme Membership Rewards®.

Seules les Cartes American Express émises en France (dont le numéro commence par 3749 ou 3746) peuvent faire partie du Programme Membership Rewards proposé en France.

Une cotisation annuelle de 20 € sera facturée à tout Titulaire d'une Carte American Express qui participe au Programme Membership Rewards si celle-ci n'est pas incluse dans la cotisation de la Carte et à l'exclusion des Cartes Corporate.

Une cotisation annuelle de 45 € sera facturée aux Titulaires d'une Carte Corporate American Express, d'une Carte Corporate Gold American Express et/ ou d'une Carte Corporate Platinum American Express, dont le numéro commence par 3749-9, et à qui le Programme Membership Rewards est ouvert (autorisation préalable de la société nécessaire).

La cotisation annuelle au Programme Membership Rewards sera facturée sur le Compte du Titulaire le jour de l'adhésion au Programme Membership Rewards®, puis sera automatiquement facturée à chaque date anniversaire de l'adhésion. Cette cotisation n'est pas remboursable.

Si un Titulaire participe au Programme Membership Rewards® avec plusieurs Cartes éligibles et que sa cotisation Membership Rewards n'est pas incluse dans sa cotisation Carte, il pourra régler une seule cotisation, correspondant à la première Carte selon la hiérarchie suivante :

1. La Centurion D'American Express
2. La Carte Platinum American Express
3. La Gold Card American Express
4. La Carte Green American Express
5. Blue d'American Express
6. La Carte Corporate Platinum American Express
7. La Carte Corporate Gold American Express
8. La Carte Corporate American Express.

Tous les Comptes doivent être approvisionnés (ils ne doivent être ni débiteurs ni présenter de retard de paiement) à la date de l'adhésion, sans quoi la demande d'adhésion ne sera pas prise en compte.

Accumulation des Points

Sont pris en compte pour la comptabilisation des Points Membership Rewards sur le compte Membership Rewards, les débits portés sur chacun des Comptes des Cartes American Express inscrites au Programme Membership Rewards®, y compris les Cartes Supplémentaires.

L'accumulation des Points se fait selon le barème suivant : 1 € dépensé avec une Carte American Express correspond à 1 Point Membership Rewards. Pour les Titulaires de la Centurion D'American Express, 1€ dépensé = 1,5 Points Membership Rewards.

Le nombre de Points attribué se calcule dépense par dépense, en arrondissant au nombre entier le plus proche.

Est pris en compte dans la comptabilisation des Points Membership Rewards de la Carte American Express : le solde de chaque relevé de Compte des Cartes inscrites au Programme Membership Rewards® durant la période indiquée sur le relevé Membership Rewards.

Tout crédit ou remboursement porté au Compte d'un Titulaire génèrera une diminution du nombre de Points Membership Rewards correspondant.

Les Points Membership Rewards gagnés et comptabilisés sur le compte Membership Rewards du Titulaire n'ont pas de valeur monétaire et ne peuvent donc être convertis en espèces.

Nous pouvons vous contacter au sujet d'offres promotionnelles pour nous assurer que vous pouvez bénéficier du Programme Membership Rewards® (comme indiqué à la section « À propos des avantages supplémentaires et autres produits » de la Convention relative à votre Carte).

Cartes Liées

Si vous avez plusieurs Cartes (en tant que Titulaire principal) inscrites au Programme Membership Rewards®, vous pouvez demander qu'elles soient « liées » de sorte que les Points acquis avec toutes vos Cartes se cumulent sur le même compte Membership Rewards® (Cartes Liées) à condition qu'elles soient soumises au même barème de Points.

Nous nous réservons le droit de supprimer à tout moment ce lien entre vos Cartes et nous vous en avertirons au préalable.

Les Points Membership Rewards gagnés et comptabilisés sur le compte Membership Rewards d'un Titulaire ne sont pas transférables sur le compte Membership Rewards d'un autre Titulaire.

Les Titulaires de Cartes Business American Express ne peuvent transférer et cumuler les Points liés aux dépenses d'une Carte Business American Express avec ceux d'une Carte Personnelle ou Corporate.

Débits non pris en compte pour la comptabilisation des Points

Les débits figurant sur le relevé de Compte du mois d'adhésion et des mois suivants sont pris en compte dans la comptabilisation des Points Membership Rewards, à la condition qu'il n'y ait aucun retard de paiement.

Aucun Point ne sera accumulé dans les cas suivants :

- Opérations portant sur des intérêts, commissions (y compris des Frais de retard de paiement), transferts de solde de Compte, avances de trésorerie (y compris les transactions traitées comme des avances de trésorerie), retraits d'espèces ou transactions de change ;
- Les majorations et pénalités pour retard de paiement ;
- Le droit d'accès pour la Centurion D'American Express ;
- La cotisation annuelle des cartes ainsi que la cotisation annuelle Membership Rewards ; et
- Tout montant ultérieurement crédité sur votre Compte Carte par voie de remboursement ou autre type de crédit.

Conversion de Points

Comment échanger des Points

Les primes accordées et la manière d'utiliser vos Points peuvent faire l'objet de modifications. Nous communiquerons ces modifications sur notre site Web à l'adresse suivante : **catalogue.membershiprewards.fr**.

Nous pouvons vous contacter pour vous proposer de nouvelles offres.

Vous pouvez également appeler le Service Clientèle au 01 47 77 73 74 du lundi au dimanche, de 8h à 22h. Les Titulaires de Cartes Supplémentaires ne pourront pas échanger des Points pour votre compte.

Les Points Membership Rewards gagnés par un Titulaire et accumulés sur son compte Membership Rewards peuvent être convertis pour l'obtention d'une prime sur la base d'un barème propre à chaque prime et disponible sur le site internet **catalogue.membershiprewards.fr**.

Vous ne pourrez pas utiliser vos Points dès lors que vous serez en retard de paiement sur votre Compte. Une fois que votre Compte sera à jour et sous réserve qu'il n'ait pas été annulé, vous pourrez de nouveau utiliser vos Points.

Les Points ne sont pas échangeables contre des espèces ou un crédit sur votre Compte, en dehors des cas prévus dans les présentes Conditions Générales.

Il se peut que les primes ne puissent pas être envoyées à certaines adresses (généralement à l'étranger).

Échange de Points contre des produits, cartes-cadeaux, chèques-cadeaux, codes électroniques et dons à des œuvres caritatives

Vous pouvez échanger des Points contre des produits, cartes-cadeaux, chèques-cadeaux, codes électroniques (codes à échanger contre des produits ou services en ligne), y compris des locations de voiture et nuits d'hôtel, et des dons à des œuvres caritatives dont la liste figure sur le site internet : **catalogue.membershiprewards.fr**.

Dans le cadre d'une prime liée à une prestation d'un partenaire, le Titulaire devra se soumettre à toutes les conditions générales imposées par les partenaires pour l'obtention des primes.

Certaines restrictions (dates, périodes, etc.) s'appliquent. Il appartient au Titulaire de contacter le partenaire pour obtenir le détail des restrictions.

Toute utilisation inappropriée d'une prime, notamment la publication ou la vente, est interdite et susceptible de constituer une infraction. Les modalités d'utilisation diffèrent selon l'offre et le partenaire.

Le vol ou la perte d'une prime ne donne lieu à aucun avoir, ni remboursement.

Echange de vos Points contre des transferts vers des Programmes partenaires

Vous pouvez transférer tout ou partie de vos Points vers un Programme de fidélité d'une compagnie aérienne ou d'une chaîne hôtelière (dont la liste figure sur le site internet : **catalogue.membershiprewards.fr**) désigné par le Programme de Transfert de Points. Vous pouvez nous demander d'affecter des Points à votre Programme de Transfert de Points sur notre site Web ou en contactant notre Service Clientèle.

Pour ce faire, vous devez créer un lien entre votre Compte Membership Rewards et votre compte de fidélité du Programme de Transfert de Points partenaire sur le site internet : **catalogue.membershiprewards.fr**.

Échange de vos Points contre un crédit d'un montant en euros

Vous pouvez échanger des Points contre un crédit d'un montant en euros sur votre Compte, selon un barème défini par American Express.

Rendez-vous sur le site americanexpress.fr, dans votre « Espace Client », sous la rubrique **Consulter votre compte**.

Le crédit d'un montant en euros apparaîtra sur votre Compte environ quatre jours après votre demande d'échange de Points.

La conversion des Points ne pourra être acceptée que si le montant des débits figurant sur le relevé est, à la date de la demande de conversion des Points, supérieur au montant du crédit d'un montant en euro correspondant. Un Compte ne saurait ainsi être créditeur suite à la conversion en euros de Points Membership Rewards.

Echange de vos Points pour des Réservations de voyages

Les Points Membership Rewards peuvent être utilisés pour payer tout ou partie d'un voyage sur voyages.americanexpress.fr, selon un barème défini par American Express.

Si vous échangez des Points Membership Rewards contre un voyage, vous restez redevable des taxes, frais d'enregistrement, taxes aéroportuaires, primes d'assurance et de tous autres frais de services liés à un voyage.

Veuillez noter que l'assurance voyage dont vous pouvez bénéficier dans le cadre des avantages liés à votre Carte peut ne pas couvrir le voyage réservé à l'aide des Points Membership Rewards. Veuillez consulter les conditions générales relatives à l'assurance voyage fournies avec la Carte pour plus de détails.

Perte des Points accumulés

Perte de vos Points

En cas de défaut de paiement de votre Compte, les Points que vous aurez accumulés sur votre Compte Membership Rewards ne pourront pas être utilisés jusqu'au règlement de votre solde.

Si vous résiliez votre Compte

Si vous résiliez la Convention relative à votre Carte et s'il n'y a pas d'autres Cartes Liées à votre Compte Membership Rewards, ou si vous résiliez les présentes Conditions Générales, vous disposerez d'un délai de 30 jours, à compter de la date de votre demande de résiliation, pour échanger vos Points. Si vous ne transférez pas ou n'échangez pas vos Points dans un délai de 30 jours, ils seront perdus.

Si vous résiliez une de vos Cartes et conservez au moins une autre Carte Liée dans le Programme Membership Rewards®, vous continuerez à accumuler des Points sur votre Compte Membership Rewards à l'aide desdites Cartes Liées.

En cas de décès :

Le décès du Titulaire d'une Carte American Express entraîne la résiliation de votre Compte et de ce fait la perte automatique des points Membership Rewards. Ces points ne sauraient être réclamés par un quelconque ayant droit.

Si nous résilions votre Compte

Si nous résilions votre Compte, conformément à la Convention relative à votre Carte, vous perdrez les Points que vous aurez accumulés et qui n'auront pas encore été échangés.

Autres informations importantes

Modifications des présentes Conditions Générales

Nous pouvons modifier les présentes Conditions Générales, y compris le barème d'accumulation de Points en respectant un préavis d'au moins 30 jours.

Si la modification ne vous est pas défavorable, il est possible que nous la mettions en œuvre dans un délai plus court.

Nous vous en informerons par tout moyen y compris sur votre relevé, sur notre site Internet, par e-mail ou autre forme de communication électronique.

Cessation des présentes Conditions Générales

La fin de votre Convention entrainera automatiquement et de plein droit la résiliation des présentes Conditions Générales.

Nous pouvons également mettre fin aux présentes Conditions Générales en vous donnant un préavis d'au moins 30 jours. Dans ce cas, nous pourrions notamment remplacer votre Carte par un produit différent ou remplacer les présentes Conditions Générales par de nouvelles Conditions Générales portant sur des avantages différents.

En cas de désaccord et conformément à votre Convention, vous pourrez la résilier.

Fraude et utilisation abusive du Programme Membership Rewards®

Toute fraude ou tout abus dans l'accumulation des Points entraînera la perte des Points, ainsi que l'annulation de la Carte, et de toute autre Carte American Express dont le responsable de la fraude serait le Titulaire.

Réclamations à l'encontre de Prestataires du Programmes Membership Rewards®

Nous déclinons toute responsabilité en cas de réclamation relative à une quelconque défaillance concernant les biens et services fournis à titre de prime par des prestataires. Les primes peuvent également être soumises à des conditions générales séparées.

Langue et droit applicable

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française et toutes les communications entre vous et nous concernant les présentes Conditions se feront dans cette langue.

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français et les tribunaux français auront compétence à l'égard de toutes les parties aux présentes Conditions Générales. Toutefois, vous convenez que nous pourrions engager des procédures de recouvrement dans le pays dans lequel vous habitez.

Taxes, droits

Vous êtes tenu de payer tous les impôts, taxes, droits ou autres montants imposés par la loi de tout pays en rapport avec les présentes Conditions Générales.